

EN RÉACTION À L'ACTION DES
CHASSEURS LE 17 MAI 2025
POUR FAIRE VALIDER AUPRÈS
DES MAIRES LEUR MANIFESTE
POUR LA CHASSE

LA CHASSE EST CONTRAIRE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les chasseurs ont des exigences abusives, notamment de reçus fiscaux et d'inscription à l'Unesco, contraires à l'intérêt général et contestées par la population majoritaire.

Les maires qui s'engageraient à signer leur manifeste prendraient alors une grave position défavorable à l'ensemble de la population.

L'imposture du manifeste de la FNC fédération nationale des chasseurs critiquée même en interne est d'évidence.

Le 1^{er} point de leur manifeste réclame, d'une part, une reconnaissance du statut d'intérêt général de la chasse et le bénéfice de reçus fiscaux et, d'autre part, l'inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.



Le statut d'intérêt général de la chasse réclamé par les chasseurs a pour objectif un avantage financier aux chasseurs

La question des reçus fiscaux est un critère d'administration fiscale, utiliser la référence à l'article L.420-1 du Code de l'environnement est une manœuvre qui n'abusera pas les personnes sensées : les chasseurs prétendent à tort que « La chasse est reconnue d'intérêt général dans le code de l'environnement. »

C'est un raccourci mensonger puisque ce n'est pas la chasse mais la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitants qui est d'intérêt général. ¹

La chasse n'est considérée que comme participant à la gestion et **elle est de plus en plus contestée dans sa gestion par la majorité de la population, les associations de protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi qu'en interne par le parti politique des chasseurs et certains référents cynégétiques.**

Le caractère durable de la gestion cynégétique est démonté par la FNC elle-même dans un courriel de son « service scientifique » ainsi que le souligne le parti politique des chasseurs le mouvement de la ruralité Le Mouvement de la ruralité (LMR), prolongement du parti Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) :

« la dernière étude date de plus de 10 ans et faute d'estimations fiables la durabilité de la chasse pourrait être remise en question »

Des millions d'euros ont été versés pour des études enterrées et non publiées par le comité scientifique de la FNC qui n'a rien de scientifique. ²

Un des membres du Conseil scientifique de la FNC et président d'une fédération départementale émet des critiques notamment sur le Conseil scientifique qui n'a rien de scientifique et une absence de crédibilité. ³

Enfin, existe l'opposition à la chasse de 80% de la population comme tous les sondages le prouvent. ⁴

1. Article L.420-1-1er alinéa du Code de l'environnement

« La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. »

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025454508/2025-05-04/

2. Critique de la FNC par le parti politique des chasseurs LMR

https://www.ecologie-radical.org/images/stories/doc_pdf/parti_politique_des_chasseurs_CP_10_04_2025_critique_FNC.pdf

3. « Depuis neuf ans que ce conseil scientifique existe, il n'a pas fait une seule publication. Si on est scientifique, il faut faire des publications pour être crédible. »

<https://chroniquescynegétiques.com/2025/03/27/interview-jean-marc-delcasso-president-de-la-fdc-des-hautes-pyrenees-dossiers-sensibles-et-reponses-franches/>

4. Sondage sur la chasse 2025

<https://www.fondationbrigittebardot.fr/chasse-sondage-exclusif-fbb/>

L'intérêt général de la chasse est inexistant et contesté, la démarche de la FNC ne sert que les intérêts particuliers des chasseurs qui revendiquent n'en avoir rien à foutre de réguler et d'aimer tuer.

L'intérêt général c'est pour le Bien commun, **la protection de l'environnement, patrimoine commun des humains**, objectif de valeur constitutionnelle en vertu du préambule de la Charte de l'environnement.

L'intérêt particulier des chasseurs, moins de 2% de la population, c'est la poursuite de leur activité de loisir au détriment du reste de la population, plus de 98% de la population.

Les chasseurs veulent faire inscrire au patrimoine immatériel de l'Unesco tous les modes de chasse

Les chasseurs, représentants moins de 2% de la population, défendent leur loisir consistant à tuer la faune sauvage ou du gibier d'élevage, contestant la protection des espèces en déclin et les décisions de justice en faveur de la protection de l'environnement, Patrimoine commun de la Nation, voudraient faire inscrire à l'Unesco leurs activités contestées par 80% de la population.

Le Décret du 17 novembre 2006 publiant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en rappelle la définition en son article 2 :

« Aux fins de la présente Convention, **seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.** »

Il est d'évidence que la chasse ne respecte aucune de ces obligations :

- Les droits de l'homme sont bafoués concernant les non-chasseurs et les victimes de la chasse :

*Droit à la vie, à la liberté d'opinion et d'expression, au respect de la propriété privée, à la santé et la sécurité, à l'égalité, à l'information, à la préservation de l'environnement Patrimoine commun des êtres humains, entre autres. Les chasseurs contestent les arrêtés de protection de sécurité publique au mépris de la vie d'autrui.*⁵

- Le respect mutuel entre communautés, groupes et individus est inexistant : Discrimination, cellule Deme-ter, conventions partisans des autorités avec les chasseurs dans le seul intérêt des chasseurs (exonération des poursuites pénales, lutttes contre les atteintes aux biens des chasseurs, lutttes contre les atteintes aux chasseurs, signatures manifeste des chasseurs...).⁶

- Le développement durable n'est pas l'objectif des chasseurs :

Absence de fiabilité et études inexistantes de leur conseil scientifique, contestation des moratoires de protection des espèces en déclin, lâchers de gibiers d'élevage.....⁷

Leur demande paraît similaire à celle pour la corrida, balayée par la justice.

L'opposition de la majorité de la population enlève tout crédit à la demande des chasseurs, dont la gestion est aussi critiquée en interne, avec des arguments solides.

5. Contestation jusqu'au Conseil d'Etat de l'arrêté de sécurité publique du Maire de Pont-Sainte-Maxence

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9027>

Contestation de l'arrêté de sécurité publique du Maire de Lherm malgré une Pétition de presque 27.000 signatures

<https://www.change.org/p/demande-de-securite-de-la-chasse-a-lherm-31-en-soutien-au-maire-convoque-au-tribunal>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/face-aux-chasseurs-le-maire-tente-d-interdire-les-battues-sur-une-partie-de-sa-commune-et-perd-son-combat-devant-la-justice-3146108.html>

6. Convention signée entre la FDC 77, la préfecture et la gendarmerie nationale

https://www.facebook.com/prefet77/posts/pfbid0Cz2KKmWVduZgG7e7duh55CqBTDsL1KK9PEihmy5mDdUJnsCS2W9QvMb_gkbYXKqZ8I

Des stages de sensibilisation alternative aux poursuites pénales proposée aux chasseurs auteurs d'infractions.

<https://www.lavoixdunord.fr/1070752/article/2021-09-17/saint-laurent-blangey-chasseurs-procureurs-agents-federaux-misent-aussi-sur-la>

François Baroin, maire et président des maires de l'Aube a signé le manifeste des chasseurs

<https://www.facebook.com/AMFAube/videos/687545850528253>

7. Contre-argumentation au manifeste des chasseurs

<https://www.aspas-nature.org/les-11-reponses-de-laspas-au-reactionnaire-manifeste-pour-la-chasse/>